

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
N°12-2024

PLOSA (Projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture) 2024

Une loi agricole en panne d'orientation !

Pour la CFDT Agri-Agro, le projet de loi d'orientation agricole se révèle particulièrement peu ambitieux. Notre agriculture fait face à des changements fondamentaux, cela mérite autre chose que des mesures de simplification administrative !

La CFDT Agri-Agro considère que ce projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations oublie de prendre en compte les grands enjeux pour notre agriculture.

La transition écologique juste. Les événements climatiques qui impactent durement nos régions et nos cultures ne laissent plus planer le doute quant à une indispensable transformation vers une agriculture plus résiliente. La massification de l'agroécologie s'impose pour assurer notre souveraineté alimentaire dans le cadre des limites planétaires (changement climatique, érosion de la biodiversité, utilisation de la ressource en eau, etc.). **Tergiverser est une faute.** Les aides de crises agricoles ont doublé chaque année ces dernières années, pour atteindre deux milliards d'euros en 2022 (source i4CE). **Pour quelles avancées ?**

L'évolution démographique. La forte réduction du nombre d'agriculteurs, le développement des sociétés agricoles et de la sous-traitance... l'activité agricole se normalise et repose de plus en plus sur le salariat. Le projet de loi d'orientation n'évoque même pas cette réalité (voir notre communiqué daté du 27 mars 2024). Le secteur agricole a été récemment classé dans les métiers en tension pour faciliter le recrutement de main d'œuvre précaire étrangère. **Pour quelle attractivité ?** Favoriser l'emploi précaire est assurément une **mal-adaptation**.

Le partage de la valeur au sein des filières. Ce projet de loi d'orientation ne l'évoque pas, renvoyant le sujet à une nouvelle loi technique à l'été. Les différentes lois Egalim ont amené du positif. Mais le problème est bien plus large : sans doute est-on arrivé au bout d'une économie des filières basée sur la standardisation des produits et la spécialisation des exploitations agricoles et des bassins de production (ce qui constitue également une vulnérabilité par rapport au changement climatique) ? La répartition équitable de la valeur entre tous les acteurs de la filière alimentaire est une condition *sine qua non* pour leur permettre de s'engager dans la transition écologique juste. Un changement de paradigme est nécessaire : soutenir le développement de filières territorialisées constitue une orientation favorable à la résilience des territoires (approvisionnement alimentaire, emploi local, décarbonation) et permet d'entrevoir différemment le partage de la valeur entre les acteurs.

Une agriculture durable ne pourra pas être fondée sur le seul pilier économique. La CFDT Agri-Agro fait l'amer constat que c'est le choix qui guide ce projet de loi et que faute de courage et de vision, l'ambition gouvernementale se résume à une dérobade. Pour les salariés agricoles, citoyennes et citoyens, l'agriculture mérite pourtant bien mieux.

Fait à Paris, le 3 avril 2024

Contacts :

Alexandre DUBOIS, secrétaire général : 01.56.41.50.50

Franck TIVIERGE, secrétaire national : 06.87.31.21.80

Benoît DELARCE, secrétaire national : 06.07.64.62.45

Presse : 06.89.04.25.27